

L'ABEILLE.

JOURNAL POLITIQUE.

COMMERCIAL & INDUSTRIEL.

Imprimé et publié, tous les jours par J. BAYON, DELAUNY & DUCLERE, imprimeurs des rues de Chartres et St.-Louis.

NO. 104.

NOUVEAU ORLEANS, MERCREDI, 19 MAI 1830

Vol. III.

Conditions de l'ABEILLE paraît tous les jours - le prix de l'abonnement est d'un piastre par mois payable à la fin de chaque mois.

On peut s'abonner également à l'année, à raison de \$10, en payant chaque semestre d'avance.

LOTERIE
DE L'ÉGLISE CATHOLIQUE
des Natchitoches 10e classe

DU 1830.—Duree de deux mois et demi à la Bourse, vendredi 10 mai.

PREFECTURE.

1 lot de	\$10,000	\$10,00
1 " "	3,000	" 3,000
1 " "	1,800	" 1,800
1 " "	1,400	" 1,400
1 " "	1,200	" 1,200
1 " "	1,000	" 1,000
1 " "	500	" 500
1 " "	300	" 300
1 " "	200	" 200
150 " "	50	" 7,500
450 " "	30	" 4,680
7800 " "	10	" 4,992
		81,500
		8,766 Lots
		15,600 Billets blancs.

Danacette Loterie composée de 20 numéros par permutation, il y aura vingt-quatre lots avec trois des numéros tirés sur les 36 : 824 sortis le 7. 821 avec un seul numéro. Les billets portant au nombre 824, 825, 826, n'auront pas des numéros tirés, et seront par conséquent des billets à lancé.

Pour déterminer les prix, les 20 numéros tirés jusqu'à 30 instaureront, seront placés dans une roue le jeu de tirs, et l'on tirera 4 d'entre eux : et le billet qui aura les 824, 825, 826 et 3: numéros tirés dans l'ordre dans l'ordre sera tiré, sans remise.

Et lessing'autres billets tireront les mêmes numéros, dans l'ordre suivant, auront droit à ce qu'ils leurroient respectivement, comme suit :

8. 1, 3 et 2	3,000
2, 1 et 3	3,000
7, 3 et 1	3,000
5, 1 et 2	3,000
3, 2 et 1	3,000

Les 6 autres billets qui auront trois des numéros sortis, savoir : les 1er, 2, 3, 4, 5, 6, dans quelque ordre que soit, auront droit à

Les 6 autres billets qui auront trois des numéros sortis, savoir, les 1er, 3, 4, 5, 6, dans quelque ordre que soit, auront droit à

Les 6 autres billets qui auront trois des numéros sortis, savoir, les 2, 3, 4, 5, 6, et 7, dans quelque ordre que soit, auront droit à

Les 6 autres billets qui auront deux des numéros sortis, savoir, les 1er, 2, 3, 4, 5, 6, et 7, dans quelque ordre que soit, auront droit à

Les 150 billets qui auront deux des numéros sortis, savoir, les 1er, 2, 3, 4, 5, 6, et 7, dans quelque ordre que soit, auront droit à

Les 150 billets qui auront deux des numéros sortis, savoir, les 1er, 2, 3, 4, 5, 6, et 7, dans quelque ordre que soit, auront droit à

Tous les autres billets, au nombre de 624, ayant deux des numéros sortis, auront droit à

Les 7800 billets, ayant un ou plusieurs sortis, auront droit à

Tout billet qui aura gagné un prix ne pourra avoir droit à un prix moindre que celui qu'il aura obtenu.

Les prix seront payables pendant deux mois, et seront échus à la date ordinaire de 15 pour cent.

Tous les ordres, franc de port, seront exécutés avec promptitude, en s'adressant à J. B. FAGET, rue de Chartres, N° 28.

Prix des Billets.

Entiers 2, demi 2, quart 1. Chaque quart ne pourra gagner moins de \$16 ; demi et quart en proportion.

J. B. FAGET—Directeur

Le soussigné volont quitter le pays, offrir à vendre à l'amiable et à des conditions avantageuses, toutes ses propriétés, consistant en Maisons, Bâtiments, Esclaves, Meubles, &c. : lesdites propriétés, sont situées dans le faubourg Seest. Pour le prix et les conditions, s'adresser chez lui, dans ledit faubourg, au coin des rues St. Thomas et Edouard.

22 mars—1m L. FOUCHER.

Changement de Domicile.

LES susseignés ont l'honneur d'annoncer respectueusement au public en général, et à leurs amis, qu'ils ont transporté leur atelier rue Bienville, vis-à-vis la poste, où ils tiennent communément un atelier de dates toutes faites et prêtes à être posées, ainsi que tous les autres articles qui concernent leur profession.

Les entrepreneurs qui auraient besoin des articles ci-dessus, les trouveront toujours au meilleur compte chez.

13 Avril—1mois DUPIN & LOMBART

LE SOUSSIGNÉ donne avis qu'il devait être nommé Collégiote de la tapisserie provenant des licences accordées aux Caboteurs et Passoiliers, qu'il commença à date du premier lundi de Mai, à mettre en force la loi de la législation relative aux Caboteurs et Passoiliers, approuvée le seize Mars 1830, et que tous ceux qui trafiquent comme Caboteurs ou Passoiliers doivent à se procurer une licence sous peine d'être poursuivis et condamnés à plus d'années de prison. Il est très possible qu'il serait accompagné d'une femme, ayant appris que sa femme appartient à un habitant près de la ville, s'est installée à la même époque.

AVES.—Un élève en pharmacie, bien recommandé, trouverait à se placer avantageusement, en s'adressant au bureau de cette feuille.

10 Février TRAITS SUR BORDERUX, à vendre par V. ROUMAGE.

UN homme d'un âge mûr, et dans la vie, sera consacré à l'étude, désirera traduire un ouvrage comme instituteur, dans une famille de compagnie.

Pour apprendre, s'adresser à Mr. Maureau, le directeur des Ecoles publiques.

10 mars VILLE ROUENNE.—100 éventails, les articles suivants :

10 Balles Brin jaune pour moustique;

4 Do. Coutil en coton;

4 Do. Leontine pour pantalons et vestes;

12 Do. Fil de fermette;

20 Do. Soies assorties;

20 Do. Soies de soie pour vêtements,

100 Balles Vin rouge assorti, de Bordeaux;

100 Câbles de fer;

100 Câbles de fer;